

PAGES DE GAUCHE

NUMÉRO 11, AVRIL 2003

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES

Le double discours du Conseil fédéral

L'écrasante majorité de la population suisse refuse une guerre menée au nom des intérêts hégémoniques des Etats-Unis - en violation ouverte du droit international. Les étudiant-e-s opposent un démenti clair à la prétendue dépolitisation de la jeunesse. Quant au Conseil fédéral, il a fait connaître son opposition à un conflit dont les conséquences humanitaires sont et seront dramatiques et invoque la neutralité pour refuser le survol de la Suisse par des avions de la coalition de guerre.

Or, le discours de la majorité bourgeoise est double. En effet, le Conseil fédéral préconise de continuer à honorer les contrats conclus entre des entreprises d'armement suisses, les Etats-Unis et l'Angleterre. Quant au pacifisme d'un Pascal Couchepin, il apparaît peu crédible sachant que le président de la Confédération entend recevoir en tant qu'amis les seigneurs de guerre américains dans le cadre du sommet du G8 à Evian.

Cette double morale a de multiples antécédents. Pensons par exemple à l'attitude de la Suisse à l'égard du régime de l'Apartheid en Afrique du Sud. Le gouvernement critiquait alors la politique de ségrégation raciale des autorités blanches sans pour autant couper les liens entre les deux pays sur les plans économique et financier. Bien au contraire.

L'engagement pour une interdiction totale d'exporter des armes et la mobilisation contre le G8 peuvent contribuer à transformer le mouvement actuel en levier de changement pour une Suisse plus solidaire et affaiblir, en passant, cet insupportable sentiment d'impuissance face à la machine de guerre.

Réd.

Le rendez-vous social du 18 mai



Dossier pp. 5-12

Comment sont financés les coûts des campagnes politiques ?

Les enjeux du projet de Loi sur l'exercice des droits politiques dans le Canton de Genève.

Le Canton de Genève connaît une Loi sur l'exercice des droits politiques (LEPD) qui oblige les partis politiques qui déposent des listes de candidats pour des élections à soumettre leur comptes annuels à l'Inspection cantonale des finances. La loi interdit les dons anonymes ou sous pseudonyme. Ces règles de transparence s'appliquent aussi aux frais engagés dans le cadre d'une votation. Les comptes déposés sont publics et consultables par tous. La sanction en cas de non présentation de ces comptes, est le non paiement de la participation de l'Etat aux frais électoraux.

La campagne pour les élections municipales genevoises du 30 mars révèle une grande disparité des sommes investies par les partis cantonaux, ces montants allant de 70 000 Frs pour l'UDC à environ un demi-million pour les libéraux (Tribune de Genève, 25 mars 2003). Les deux composantes de l'Alliance de Gauche (Parti du Travail avec Solidarités Indépendants) dépensent 110 000 Frs et le Parti socialiste 345 000 Frs.

La transparence des frais de campagne est un enjeu démocratique essentiel : il n'est en effet pas indifférent de savoir d'où proviennent ces fonds, que se soient des cotisations de membres et d'élus, ou des donations plus ou moins intéressées. Mais la transparence n'est pas suffisante, car il est évident que ceux qui investissent dans une campagne attendent un retour sur cet investissement et qu'il y a une

inégalité des chances en proportion de la puissance des lobbies impliqués. Par ailleurs, un parti riche qui ne veut pas révéler l'identité de ses donateurs, pourra plus facilement renoncer à la participation de l'Etat. Comme partout, le silence s'achète...

La LEDP est actuellement en révision au Grand Conseil genevois et le projet propose de limiter les frais de campagne pour les élections du Grand Conseil et des conseils municipaux. La Loi propose aussi un financement des partis politiques, reconnus comme indispensables à la formation de l'opinion publique. Les partis représentés au Grand Conseil auraient droit à une somme leur permettant de couvrir les frais d'un secrétariat et pour leur administration courante ainsi qu'à la diffusion de leur programme politique.

Nous savons que le financement public des partis politiques est très impopulaire, mais les électeurs doivent comprendre que la démocratie a un coût et que des règles du jeu équitables telles que prévues dans le projet de loi genevois sont des garanties à sa préservation. Le scandale actuel du financement de la campagne contre l'«initiative Santé» par les caisses-maladie - et donc indirectement par les primes des assurés - nous rappelle l'importance de cet enjeu.

C.-A. Kast et Ph. Mivelaz

Sommaire

Le double discours du Conseil fédéral	p. 1
Comment sont financées les campagnes politiques?	p. 2
Dernier kilomètre: poisson d'avril	p. 3
Elargissement de la libre circulation: pour une offensive syndicale	P. 4
Dossier: 18 mai: le rendez-vous social	pp. 5-12
Des fiches pour les nazhouligantimondialistes	p. 13
G8: petits secrets entre amis	p. 14
Humeur: la coalition des amnésiques	p. 15
La dernière, agenda	p. 16

Pages de gauche Mensuel d'opinions socialistes.

Case postale 3567, 1002 Lausanne.

Abonnement annuel de lancement: 29 francs - Abonnement de soutien: 100 francs.

Contact par courrier ou à info@pagesdegauche.ch - www.pagesdegauche.ch

Les photos du numéro



Sébastien Dubouchet
Photographe indépendant à Genève

La plupart des photographies de ce numéro ont été faites au CEPTA à Genève, où Sébastien Dubouchet a lui-même suivi ses cours professionnels. La période de l'apprentissage est le moment où des jeunes sont confrontés à la vie professionnelle et à la place qui est faite dans la société à ceux qui ont leur savoir-faire comme principale richesse.

Le CEPTA est inséré dans un quartier de grands ensembles qualifiés de «logements sociaux». Chacun à sa place...

Des logiques brutales assénées à l'âge des doutes et des incertitudes.

Rédaction et secrétariat:

Case postale 3567, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Cesla Amarelle, Carole-Anne Kast, Oran McKenzie, Philippe Mivelaz, Philipp Müller, Florian Ruf, Séverine Tys, Christian Vullioud.

Comité:

Arnaud Bouverat, Michel Cambrosio, Nils de Dardel, Julien Dubouchet, Dan Gallin, Valérie Garbani, Anouk Henry, Grégoire Junod, Lyonel Kaufmann, Kevin Luximon, André Mach, Pierre-Yves Maillard, Jean-Philippe Matthey, Stéphane Montangero, Solange Peters, Eric Peytremann, Gilles Pierrehumbert, Stéphane Rossini, Géraldine Savary, Michele Scala, Gianni Schneider, Nelson Serathiuk, Claude Vaucher, Alberto Velasco.

Imprimeur:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

Dernier kilomètre: Poisson d'avril

Le Conseil fédéral veut libéraliser davantage le secteur des télécommunications. Pour ce faire, il recourt à une tactique politique antidémocratique.

Le 26 février dernier, le Conseil fédéral (CF) a décidé de dégroupier le dernier kilomètre (last mile) au 1er avril 2003. Il souhaite donner la possibilité à tout opérateur de télécommunications d'accéder à la prise téléphonique du client final et ainsi, briser le dernier monopole de Swisscom. Repoussée lors de la révision de la Loi sur les télécommunications en 1997, cette libéralisation du last mile a été longuement préparée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) et la décision du CF n'est que l'épilogue d'une politique qui sonne le glas du service public dans le domaine des télécommunications.

Contradiction juridique

Au niveau juridique, cette décision contredit pourtant les exposés des juristes de l'OFCOM qui souhaiteraient voir appliquer en Suisse les mêmes dispositions qu'aux Etats-Unis et ainsi «soumettre à l'obligation de dégroupage les exploitants de réseaux câblés de télévision pour autant qu'ils offrent des services de télécommunications» (La vie économique, 01.03, p.6). Ca-blecom, principal propriétaire de réseaux câblés en Suisse, propose désormais de tels services, mais ne sera pas touché par la législation adoptée par le Conseil fédéral.

En toute bonne logique, l'exécutif fédéral

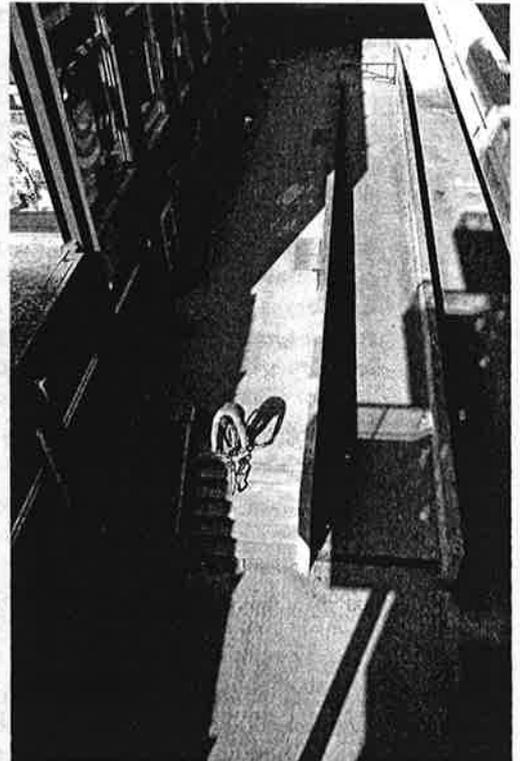
aurait dû revoir sa copie au risque de s'exposer à de multiples recours d'opérateurs s'estimant lésés. Le CF n'est donc plus à une contradiction près.

Une chance pour qui ?

Economiquement parlant, la décision du CF renforce les premiers effets de la libéralisation: une augmentation de la facture totale de télécommunications pour les ménages suisses et surtout, une redistribution au profit des entreprises, particulièrement pour celles de télécommunications (PAGES DE GAUCHE août 2002). Commentant cette décision, la très libérale Neue Zürcher Zeitung ne se trompait pas en écrivant qu'il s'agissait là d'une chance pour une branche des télécommunications en plein marasme (NZZ, 27.02.03), mais certainement pas pour la population.

Court-circuitage démocratique

Pour presser le pas, le CF a accompagné sa décision d'une coquetterie procédurale plutôt malsaine en choisissant de passer simultanément par la voie d'ordonnance et législative. Anticipant un blocage de la première voie en raison d'un probable recours de Swisscom devant le Tribunal fédéral (TF), le gouvernement relègue donc le Parlement en roue de secours de la libéralisation. La voie parlementaire sert



donc de pis-aller en cas de refus des juges de Mon Repos: belle leçon de démocratie. Que l'on se rassure, il y a pire. En effet, durant l'attente des décisions du TF et du Parlement et l'imbroglio juridique qu'elle créera, Swisscom aura tout le temps d'anticiper la fin de son monopole et donc de redéployer ses investissements vers des secteurs rentables du réseau fixe situés sur le Plateau. Si toutefois, et contrairement aux prévisions du CF, l'ordonnance devait entrer en vigueur avant la loi, le gouvernement apparaîtra en position de force face au Parlement. Difficile en effet pour ce dernier de revenir en arrière au risque de voir la Confédération attaquée en dommages et intérêts par des opérateurs ayant investi dans le last mile au moment de l'entrée en vigueur de l'ordonnance...

Pour paraphraser Shakespeare, il y a quelque chose de pourri au Royaume de Suisse. Et ce n'est pas que le poisson.

Séverine Tys

Cette science qui a un prix

Réalisée en deux mois chronomètre en main, l'étude de wik-Consult a servi de vernis scientifique à la décision du CF. A la place de vernis, mieux aurait-il fallu écrire «replâtrage». Essentiellement réalisée à partir de chiffres provenant de l'OFCOM, cette étude n'a donc fait que cautionner méthodes et calculs de cet office. Pire, elle s'est bornée à insérer ces chiffres dans des indicateurs élaborés naguère pour la libéralisation du last mile allemand (La liberté, 04.05.02). Une démarche très scientifique donc pour des résultats somme toute assez amusants. Sans rire, les experts relèvent en effet qu'en Suisse la libéralisation va mal, mais que la concurrence - raison d'être de la libéralisation, rappelons-le - va bien... L'explication tient très certainement dans le fait que, manque de chance, certaines données étaient erronées, comme le reconnaissait trois jours avant la décision du CF, K.-H. Neumann, directeur de wik-Consult et co-auteur de l'étude (Sonntagsblick, 23.02.03). Qu'à cela ne tienne, la volonté de libéraliser de nos autorités n'a pas été entamée, seul le budget de la Confédération l'a été en versant 200'000.- à wik-Consult.

Elargissement de la libre circulation à l'Est: pour une vraie offensive syndicale

Ne rien céder à la xénophobie, renforcer tous les salarié-e-s dans le rapport de forces sur le marché du travail, telles sont les deux exigences qui encadrent la position syndicale sur la question de la libre circulation.

Lors de la ratification des premières négociations bilatérales, l'Union syndicale suisse (USS) n'avait pas craint de menacer d'un référendum si des mesures d'accompagnement pour éviter le dumping salarial n'étaient pas acceptées. Au final, la création des commissions tripartites chargées de traquer les abus «répétés», la possibilité de fixer des salaires minimums dans des contrats-tyes cantonaux, l'abaissement des seuils pour donner une force obligatoire aux conventions collectives avaient été salués comme une victoire syndicale.

Contrôles insuffisants

Dans la réalité, il faut déchanter. L'abandon du contrôle a priori des conditions de travail est pour mi-2004 et la situation sur le front du dispositif de remplacement est alarmante. Seule une minorité de cantons a mis sur pieds les commissions tripartites et les moyens à disposition restent dérisoires. Pour que ça marche, il faut des données statistiques pré-

cises et abondantes pour établir clairement, avant l'ouverture des frontières, les conditions de travail usuelles, notamment sur le plan salarial. Ceci afin de pouvoir, au moment de l'ouverture, démasquer le dumping manifeste et répété. Il faut de plus un développement massif des moyens et des compétences des inspections du travail.

Or tout cela fait défaut. Les données statistiques fédérales sur les salaires sont lacunaires et elles seront vendues à prix d'or aux cantons qui ont tout loisir de les acheter ou non. Quant aux forces de contrôle, la situation est catastrophique. Dans l'administration vaudoise, le nombre d'inspecteurs qui font des contrôles en entreprises est inférieur à cinq. On espère peut-être un à deux postes supplémentaires, si la droite se décide à ne plus faire traîner les choses. Or pour faire des contrôles inopinés avec un peu de systématique, pour un vrai effet dissuasif, il faudrait multiplier par dix cet effectif. Cela mettrait l'engagement public pour l'application du droit du travail à peu près au niveau de celui qu'une ville comme Lausanne met pour le contrôle du stationnement...

Pour une offensive syndicale

Cet exemple montre que le choix d'accepter un dispositif a posteriori de contrôle était une erreur. Il fallait et il faudra au moment de l'élargissement de l'Union européenne, exiger des normes légales de prévention du dumping sur les conditions de travail. L'USS ferait une erreur grave si elle se contentait de demander un renforcement du système de contrôle a posteriori mis en place lors des premières bilatérales. L'extension des conventions collectives est une procédure compliquée, soumise trop souvent aux lenteurs et à l'arbitraire des autorités qui ne sont pas de notre côté. Il faut le rappeler. Quant aux commissions tripartites, elles peuvent être utiles, mais elles mettent en situation des administrations contrôlées par la droite avec les patrons face au mouvement syndical. Ajoutons à cela qu'une minorité syndicale contrôlée

par l'extrême gauche se pince le nez pour ne pas s'impliquer dans ces organes et le tableau de l'insuffisance de cette méthode de contrôle tripartite sera complet.

Renforcer la législation

Cette fois, l'USS doit exiger un salaire minimum légal, avec des aménagements locaux que les cantons doivent avoir établi de façon contraignante avant l'entrée en vigueur de la libre circulation. Il faut aussi que les cantons soient contraints sous peine de sanctions financières de mettre à disposition un nombre d'inspecteurs du travail conforme à un ratio raisonnable (un pour 5000 places de travail par exemple). Et il faut une reprise complète de l'acquis communautaire sur les procédures en cas de licenciement collectif ou individuel (par exemple l'annulation de tout licenciement jugé abusif), un renforcement du droit de participation et un renforcement des sanctions à l'encontre des employeurs en cas d'infraction au droit du travail. Sans des conquêtes solides et de rang législatif sur ces points, il faut préparer un référendum contre cette extension de la libre circulation.

Le monde du travail vit une dégradation fulgurante. Les employeurs avouent parfois publiquement leur mépris pour la loi sur le travail et le code des obligations. Il est urgent de mener une offensive pour l'application et le renforcement de ce droit. Le débat sur l'élargissement de la libre circulation nous donne une occasion unique.

Pour marginaliser la rhétorique xénophobe de l'UDC, il faudra imposer la question sociale dans le débat sur l'immigration, comme cela avait été fait lors des premières bilatérales. Mais cette fois avec des exigences plus fortes et une détermination plus ferme à aller jusqu'au bout dans le cas probable où les partis bourgeois ne voudront rien céder.

Pierre-Yves Maillard
conseiller national

brève

L'impartialité de santé suisse

A première vue, on pourrait penser que pour les caisses d'assurance-maladie il importe peu si les primes sont financées par tête ou en fonction du revenu et de la fortune. Tel n'est pas l'avis de santé suisse, organisation faîtière des caisses. D'après les informations, cette organisation investirait environ 1,3 millions de francs pour contrer l'initiative «La santé à un prix abordable». L'origine de cet argent: les primes des assuré-e-s. Heureusement que le système de santé helvétique n'entretient aucun lien avec la droite bourgeoise suisse...

Au-delà de provoquer indignation et rires jaunes, cette affaire renvoie à l'urgence d'une législation nationale sur le financement des campagnes et des partis politiques.

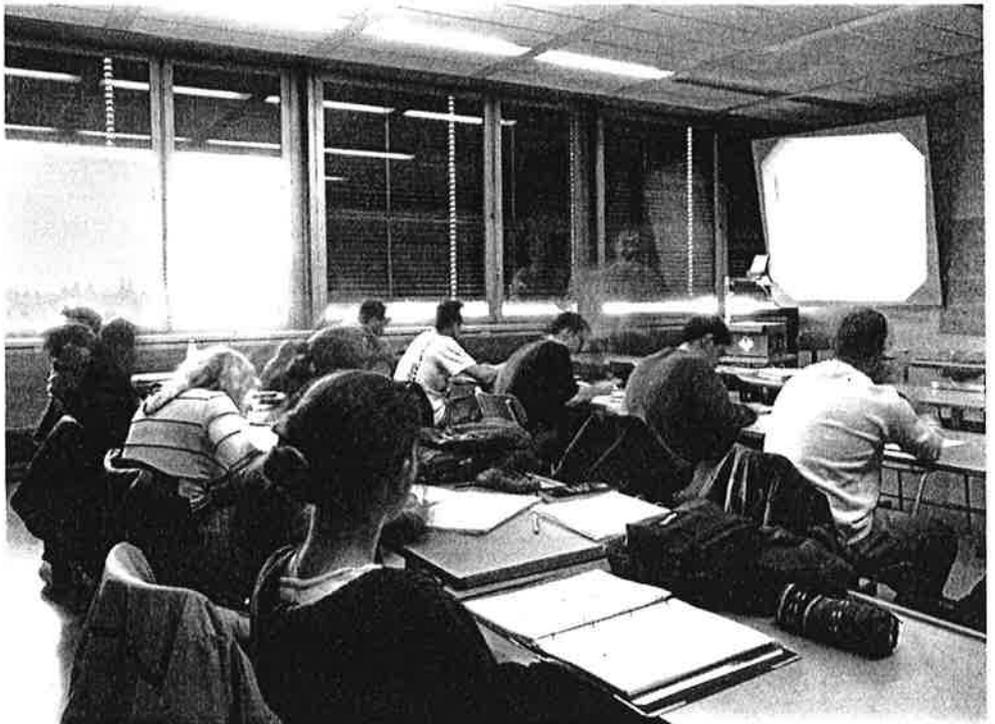
DOSSIER

Le 18 mai prochain, nous serons appelé-e-s à nous prononcer sur une multitude de questions importantes pour l'avenir de la Suisse. Il convient d'ailleurs de s'interroger sur l'opportunité d'un cumul de thèmes aussi fondamentaux que la santé, le logement, la formation professionnelle, la politique énergétique, l'intégration des personnes handicapé-e-s et l'armée car le débat démocratique s'en retrouve incontestablement affaibli.

Dans ce dossier, PAGES DE GAUCHE propose des contributions relatives à trois des sujets du rendez-vous social du 18 mai. Ainsi, Valérie Garbani présente l'initiative de l'AS-LOCA (pp. 8/9), Stéphane Montangero met en avant les enjeux de l'initiative sur les places d'apprentissage (pp. 10/11) et Franco Cavalli nous rappelle les termes de l'initiative «La santé à un prix abordable» (p. 12). Pour donner un cadre plus général à cet important week-end de votation, Béatrice Despland fait un survol critique de l'évolution qu'ont connu les assurances sociales en Suisse depuis les années 1990 (pp. 6/7).

18 MAI:

LE RENDEZ-VOUS SOCIAL



L'initiative est à gauche

Quelles sont les chances d'aboutissement des différentes initiatives soumises au vote le 18 mai prochain ? A question simple, réponse difficile. Les pessimistes diront que les situations de guerre cristallisent la recherche de stabilité, que la peur du changement est forte et que la volonté de protéger l'ordre établi l'est encore plus.

Un contexte général défavorable...

Il est vrai que les répercussions - notamment économiques - de la guerre en Irak se ressentent également en Suisse. Volatilité des marchés boursiers, ralentissement de la consommation intérieure, effets de l'instabilité des économies en guerre sur l'économie helvétique: une multitude de facteurs se conjuguent pour accentuer - après une brève période de repli - une crise économique sur le retour. Il suffit de se référer pour cela à l'augmentation continue des chiffres du chômage.

Dans ce contexte, le rendez-vous social que constitue l'ensemble des projets présentés le 18 mai prochain semble dès lors

bien hypothéqué. En temps de crise les initiatives peinent encore plus que d'habitude à recevoir un accueil favorable et seules des «batailles» défensives comme celle contre la révision de la loi sur le travail en 1996 peuvent être couronnées de succès.

...mais moins qu'il ne paraît

Contre ce pessimisme raisonné, on peut toutefois opposer plus que la simple volonté de l'optimisme. D'abord, parce que la croissance des coûts de la santé est largement en dessous de l'augmentation quasi exponentielle des primes d'assurance-maladie. L'initiative «La santé à un prix abordable» permettrait de faire un premier pas fondamental dans la bonne direction. Ensuite, parce que les taux hypothécaires comptent parmi les plus bas de l'histoire suisse sans que cela s'en ressente au niveau des loyers. L'initiative «pour des loyers loyaux» préconise une excellente solution à cette situation inacceptable. Enfin, les appels du pied désespérés des pouvoirs publics envers l'économie se font l'écho d'une pénurie scandaleuse de places d'ap-

prentissage. L'initiative «lipa !» donne une réponse socialement juste et économiquement efficace à cet impasse. En tout dernier lieu, le rejet de la LME a donné l'occasion de montrer que les choix en matière de développement énergétique restent dictés par la démocratie. En ce sens, les initiatives «Moratoire plus» et «Sortir du nucléaire» interviennent au bon moment.

Tout est ouvert

Les jeux ne sont donc pas encore faits. Loins s'en faut. Par une mobilisation large et par une campagne de terrain faisant fi des importantes sommes investies par le camp adverse, il est possible de faire pencher la balance en faveur du progrès social. Car même si la population suisse est souvent présentée comme vouant un véritable culte à la stabilité, l'ampleur que prend l'opposition contre la guerre témoigne de la montée en force d'une autre Suisse. Parce que c'est à la gauche de traduire cet élan, l'initiative lui appartient.

Philipp Müller

Sécurité sociale: des raisons

Les discussions actuelles sur l'avenir des assurances sociales suisses ne peuvent se comprendre sans tenir compte de l'évolution intervenue ces dix dernières années. Depuis 1995, les partis bourgeois mettent en application leur programme de démantèlement de l'Etat social.

Plusieurs branches de la sécurité sociale sont dans la tourmente de révisions importantes. Les problèmes financiers de certaines caisses de pension, et le train de mesures qu'ils nécessitent, engendrent inquiétude et doutes quant à la pérennité de notre deuxième pilier. Le financement de l'assurance-maladie interpelle tout un chacun et les personnes au chômage, ou en passe de le devenir, savent qu'à l'échéance fatidique du 1er juillet 2003, leurs droits aux prestations vont sensiblement diminuer. Ainsi en a décidé le Parlement en mars 2002 et, quelques mois plus tard, le peuple souverain.

Le tournant des années 1990

Pourtant, tout se passait relativement bien en 1994 et 1995 : couverture obligatoire dans l'assurance-maladie (LAMal), égalité de traitement dans l'AVS, protection étendue avec conditions d'octroi assouplies dans l'assurance-chômage (LACI). En deux ans, le Parlement adoptait trois textes globalement positifs, qui laissaient à penser que le démantèlement de la sécurité sociale n'était pas (ou plus) à l'ordre du jour. Un referendum était lancé contre chaque loi révisée. L'un d'eux visait expressément le relèvement de l'âge de la retraite des femmes dans l'AVS, sorte de «prix à payer» pour l'égalité de traitement, et dangereuse amorce d'un relèvement progressif et régulier (confirmé dans la 11e révision en cours). L'argument n'a pas convaincu. Le peuple a accepté la 10e révision de l'AVS.

A fin 1995, une nouvelle orientation est donnée à l'évolution du système des trois piliers (rapport émanant du Département de l'intérieur). Dans les deux années qui suivent, d'importantes mesures sont étudiées en matière de financement et de catalogue des prestations versées par les assurances sociales (rapports établis par

une commission interdépartementale). Au cours de cette période, le Livre Blanc (cf. encadré p. 7) est publié. A bien des égards, il remet en cause la sécurité sociale. Tout en prônant la responsabilité individuelle, il transforme la solidarité en une forme de charité dispensée aux «nécessiteux».

Le vote du 13 juin 1999 marque la fin des espoirs entretenus en matière d'assurance-maternité. En mars 2001, lors de sa session au Tessin, le Parlement donne pourtant un signal positif en ce qui concerne la protection de la famille. Quatre mois plus tard un nombre important de parlementaires soutiennent une nouvelle initiative en faveur d'une assurance-maternité pour les mères professionnellement actives.

Retraites en cause

L'embellie constatée ne concerne que la politique familiale. Entre février 2000 et février 2001, le Conseil fédéral transmet trois projets de révisions de lois fédérales concernant les deux premiers piliers de la sécurité sociale : l'AVS, la prévoyance professionnelle (LPP), l'assurance-invalidité (AI). Les enjeux financiers et sociaux sont importants. Les Chambres fédérales vont rapidement diverger sur l'opportunité et le contenu des modifications proposées.

Au cours de la même période, le projet de révision de l'assurance-maladie (LAMal), axé sur le financement de l'hospitalisation, est soumis au Parlement. Il va, lui aussi, ouvrir la voie à des débats passionnés et à des divergences importantes concernant la suppression de l'obligation de contracter et les mesures sociales liées au financement «par tête».

La LAMal au cœur des débats

Juin 2002 marque une nouvelle étape : l'entrée en vigueur des Accords sectoriels

induit de nombreux changements dans le droit et la pratique des assurances sociales. L'assurance-maladie est «au front». La clause du besoin, entrée en vigueur au début juillet 2002, provoque indignations et questionnements. Les administrations cantonales sont, là encore, fortement sollicitées. Le régime de l'assurance-maladie est à nouveau au centre des débats.

Même succinct, et forcément lacunaire, le bilan des révisions au cours des neuf dernières années est saisissant. Jamais encore dans l'histoire de la sécurité sociale, le rythme des changements n'a été aussi soutenu. Alors que certaines révisions ne sont pas achevées, des études sont d'ores et déjà menées en vue des révisions ultérieures et les propositions se multiplient en matière d'assurance-maladie.

Au cours du mois d'octobre 2002, la presse commente abondamment une proposition émanant des assureurs-maladie, selon laquelle il conviendrait de rendre obligatoire une assurance de soins pour les personnes âgées, financée par le prélèvement d'une surprime auprès des personnes de 50 ans et plus. La proposition agace ou fait sourire. Cependant, elle s'avère beaucoup moins anodine qu'il n'y paraît. Lorsque les assureurs affirment que la LAMal n'a jamais été conçue comme une assurance devant couvrir les «soins», ils visent, en fait, les soins dispensés aux personnes âgées (en EMS ou à domicile). Si l'Union patronale juge cette proposition «excessive et mal ciblée», d'autres organismes avaient déjà clairement affiché des positions similaires à celles de santésuise.

Des projets alarmants

Diffusé à fin 2001, le Programme du PRD est fondé sur un système de trois piliers : la responsabilité individuelle, l'assurance

pour se mobiliser

obligatoire et l'assurance complémentaire. C'est dans le troisième pilier qu'il doit être proposé des possibilités d'épargne (capitalisation) pour les «soins éventuels en cas d'âge avancé».

En juillet 2002, le PDC plaide, lui aussi, en faveur d'une nouvelle solution pour le financement des soins aux personnes âgées, qui permettrait d'alléger les charges incombant aux jeunes familles. Le modèle d'une «assurance des soins» constitue, pour le PDC, une alternative séduisante à la

mise en vigueur, au 1er janvier 2003, de l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP).

Assortie d'un délai au 28 juillet 2004, l'initiative de l'UDC «pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base» est ouverte à la récolte de signatures. Elle requiert notamment l'établissement d'un catalogue des prestations obligatoirement à charge de l'assurance-maladie. Les

critères énoncés dans le texte de l'initiative ne laissent guère de doute. Seules seraient admises les prestations médicales et de soins qui remplissent les fonctions suivantes : atténuer la douleur, guérir et réintégrer le patient (tout en respectant les critères déjà fixés dans la LAMal : efficacité, adéquation, économicité). La distinction entre prestations de «confort» et traitement médical trouverait ainsi un ancrage constitutionnel.

Il serait erroné, pour ne pas dire naïf, de ramener l'en-

semble de ces propositions à de simples remèdes contre l'augmentation des coûts. Ce qui est en jeu, c'est le maintien de la protection des personnes âgées dans un système de sécurité sociale fondé sur la solidarité. Cet enjeu ne peut être réduit à la seule dimension économique et dans le seul cadre de l'assurance-maladie. Sommes-nous conscients que les projets risquent de se concrétiser et que nous n'avons pas encore amorcé le débat de société qui s'impose ?

Béatrice Despland



Le «Livre Blanc»: mise en application en cours

Paru en 1995, le fameux «Livre Blanc», se voulait un «agenda de politique économique pour la Suisse.» Parmi les signataires on retrouve la crème de la crème du capitalisme helvétique: des banquiers comme Joseph Ackermann, actuel numéro 1 de la «Deutsche Bank», des capitaines industriels comme l'ancien homme fort de «Nestlé», Helmut O. Maucher, ou encore des journalistes néo-libéraux tel que Gerhard Schwarz, responsable de la rubrique économique de la «Neue Zürcher Zeitung». Dans plusieurs domaines, les exigences de ces chantres du libéralisme ont été ou sont en train d'être réalisées: libéralisation des télécoms, assainissement des finances publiques sur le dos de la majorité de la population, «réforme» fiscale en faveur des possédant-e-s, «réforme» des assurances sociales.

Une autre conséquence du «Livre Blanc» a été la création de la Fondation Avenir Suisse dont l'objectif se résume à être un fer de lance de la droite économique. Financée par les principales multinationales du pays, cette «boîte-à-penser» («Think tank») néolibérale a sorti une étude à la fin de l'année dernière dans laquelle elle dénonce le manque de réformes libérales en Suisse (cf. PAGES DE GAUCHE no. 9, pp. 6/7). Affaire à suivre.

PhMü

«Pour des loy

Alors que les taux hypothécaires en Suisse atteignent un niveau bas historique, les locataires n'ont pas l'initiative de l'ASLOCA oblige les propriétaires immobiliers de répercuter les baisses de taux sur les loyers.

Les revendications de l'initiative «pour des loyers loyaux», déposée le 14 mars 1997 par l'Association suisse des locataires (ASLOCA), ne sont pas fondamentalistes. Son but principal est d'instaurer un loyal équilibre entre les intérêts des locataires et ceux des propriétaires. Elle vise à corriger le droit du bail actuel, entré en vigueur le 1er juillet 1990, en supprimant les défauts qui pénalisent les locataires et ceux qui permettent aux spéculateurs et aux propriétaires peu scrupuleux d'utiliser le droit du bail pour grassement s'enrichir. Elle améliore la situation des locataires sans nuire aux propriétaires honnêtes.

Ne plus être les dindons de la farce

L'initiative est aussi une réponse à l'offensive déployée dès 1992 par les milieux immobiliers de libéraliser le droit du bail en direction des loyers du marché, politique catastrophique pour les locataires.

Entre 1971 et 1972, 18 mois de libéralisation ont conduit à une telle explosion des loyers vers le haut que le Conseil fédéral a été contraint d'intervenir pour réintroduire une protection contre les loyers abusifs par la voie d'un arrêté fédéral urgent. Or, le contre-projet indirect à l'initiative, accepté en décembre 2002 par le parlement fédéral, modifie précisément le droit du bail en y élargissant très notablement la possibilité d'invoquer les loyers du marché. Les conséquences pour les locataires seraient une spirale de hausses des loyers, raison pour laquelle l'ASLOCA a lancé un référendum contre ce catastrophique contre-projet.

Le loyer et les budgets des bas et moyens revenus

70 % de la population est locataire, ce taux atteint même 80 % dans les villes et les agglomérations. Les locataires consacrent en moyenne 26 % de leurs revenus au paie-

ment de leur loyer, davantage pour les plus défavorisés. L'autre grande dépense est celle des primes d'assurance-maladie et les coûts de la santé, soit 13 % du revenu moyen des ménages. Des loyers abusifs placent particulièrement dans des situations précaires les rentiers AVS / AI et les familles.

Propriétaires rapaces

Les locataires paient toujours plus - les propriétaires encaissent toujours plus. L'évolution des loyers de 1990 à ce jour a conduit à une répartition inéquitable des revenus. De 1990 à 1993, les taux des intérêts hypothécaires ont grimpé jusqu'à 7 % ce qui a entraîné une hausse des loyers de plus de 30 %. Ce fut un véritable coup dur pour les locataires qui ont dû en supporter les conséquences économiques et sociales. Depuis 1994, les taux des intérêts hypothécaires baissent pour atteindre aujourd'hui leur plus bas niveau historique de 3,25 %. Pourtant, les loyers n'ont pratiquement pas baissé. Au contraire. L'indice des loyers (dans l'indice suisse des prix à la consommation) a encore augmenté. En 2002, les loyers se situent 35 % au-dessus de leur valeur de 1990 et ne baissent plus. Des milliards de gains sur le dos des locataires!

Les propriétaires utilisent à fond les fluctuations à la hausse et à la baisse des intérêts hypothécaires pour maximiser les rendements immobiliers. De 1980 à 2000, les loyers ont augmenté de 106,5 %. Si les bailleurs avaient répercuté aussi bien les possibilités légales de baisses que les possibilités légales de hausses, pour la même période les loyers auraient seulement augmenté de 52,5 %. Selon la société d'analyse BASS à Bern (Bureau pour les études politiques en matière sociale), uniquement pour l'année 1999, le gain supplémentaire des propriétaires s'est ainsi élevé à 5 milliards de francs. Cumulé sur toute la période entre 1989 et 1999, cet «enrichissement illégitime» s'élève à 18,8 milliards de francs. En moyenne suisse, chaque ménage de locataires paie Frs. 90.- de trop de loyer par mois. Avec le système du lissage du taux hypothécaire sur cinq ans voulu par l'initiative «pour des loyers loyaux», un

Demander une baisse de loyer

Ci-dessous vous trouvez un tableau de calcul des réductions de loyers auxquelles vous auriez droit en fonction des taux hypothécaires en vigueur lors de la conclusion du bail et en tenant compte du taux actuel de l'hypothèque contractée par le propriétaire (Chiffres de l'«ASLOCA» sur la base d'un calcul de «Bon à savoir», chiffres arrondis vers le bas).

Votre loyer se fonde sur un taux hypothécaire de	Baisse de loyer par rapport au taux actuel de						
	4,75	4,5%	4,25%	4%	3,75%	3,5%	3,25%
6,5%	14%	16%	18%	20%	22%	24%	25%
6,25%	13%	15%	17%	19%	21%	23%	24%
6%	11%	13%	15%	18%	20%	21%	23%
5,75%	9%	11%	14%	16%	18%	20%	22%
5,5%	7%	9%	12%	14%	16%	18%	20%
5,25%	5%	7%	10%	12%	14%	17%	19%
5%	2%	5%	8%	10%	13%	15%	17%
4,75%	-	2%	5%	8%	10%	13%	15%
4,5%	-	-	2%	5%	8%	10%	13%
4,25	-	-	-	2%	5%	8%	10%

oyers loyaux»

On n'en ressentent point les effets. L'initiative pour limiter les loyers.

Un loyer de Frs. 600.- en 1980 se serait élevé en 2001 à Frs. 881.- alors qu'en réalité il s'est élevé à Frs. 1'260.--.

Protection rachitique face aux congés

La Suisse possède la plus faible protection en matière de congé de toute l'Europe. Les propriétaires déloyaux et les spéculateurs ont trop souvent gain de cause. Avec le droit du bail actuel, un propriétaire peut résilier un bail simplement pour pouvoir le louer plus cher à un nouveau locataire pour autant que le nouveau loyer ne soit pas abusif. C'est particulièrement le cas en période de pénurie telle que nous la vivons actuellement. Avec l'initiative, de tels motifs de résiliation ne seraient plus valables. Contrairement au droit du bail actuel, qui prévoit que la preuve du congé contraire à la bonne foi doit être donnée par le locataire, ce qui est pratiquement impossible dans la réalité, ce serait au surplus au propriétaire de prouver que la résiliation du bail intervient pour un motif justifié.

Halte à la spéculation

Les locataires ont également intérêt à permettre aux propriétaires d'obtenir un rendement suffisant de leurs investissements. Les capitaux placés en bourse ont subi des pertes monumentales. Tel n'a pas été le cas pour ceux investis dans l'immobilier, qui sont sûrs et stables. Après la chute du cours des actions et les expériences de la crise boursière, un développement spéculatif sur le marché du logement doit absolument être empêché. Si le droit du bail ne fixe pas une limite équitable aux hausses des loyers, les spéculateurs pourront réinvestir le marché en achetant des immeubles pour en augmenter les loyers. Les locataires contribueraient ainsi aux gains de la spéculation. L'initiative «pour des loyers loyaux» permet aux propriétaires de continuer d'obtenir un rendement correct de leurs investissements mais empêche la spéculation.

Valérie Garbani
conseillère nationale



«Les principaux objectifs de l'initiative»

1. Le lissage du taux hypothécaire pour:
 - mettre un terme à l'injuste redistribution des revenus entre locataires et propriétaires.
 - permettre aux locataires de bénéficier automatiquement de baisses des intérêts hypothécaires.
2. Les loyers statistiques pour:
 - tenir compte des loyers des baux anciens, c'est-à-dire les loyers les plus bas.
 - empêcher des hausses massives de loyer lors de changements de locataires ou de propriétaires.
3. L'obligation d'user de la formule officielle au début du bail pour:
 - améliorer le droit de contestation des loyers abusifs par les locataires.
 - freiner les hausses de loyer lorsque le logement change de locataire.
4. Le renforcement de la protection des locataires contre les congés pour:
 - empêcher la résiliation d'un bail pour permettre de louer le logement plus cher à un autre locataire.
 - maintenir un parc locatif qui correspond aux besoins des familles et des bas et moyens revenus.
5. Permettre seulement la facturation des frais accessoires qui sont liés à la consommation des locataires pour:
 - éviter que les locataires soient victimes «d'attrapes-pigeons» par une sous-évaluation des frais accessoires à la conclusion du bail.
 - modérer les hausses de loyer par un numerus clausus des frais accessoires.

Faire face à la pénurie de

Le ras-le-bol vis-à-vis des «resquilleurs en formation professionnelle» va croissant. Au contraire, le nombre de places d'apprentissage offertes va décroissant. Où est le problème ?

Lancée en 1996 au plus vif de la crise des places d'apprentissage par un comité bénéficiant d'un large soutien et formé de diverses organisations de jeunesse dont le CSAJ (Conseil suisse des activités de jeunesse), les jeunes des partis ainsi que les jeunes syndicales, l'initiative pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (initiative pour des places d'apprentissage) LIPA entend palier à ce mouvement de repli des firmes. Celles-ci arguent le fait que la formation des apprentis-e-s coûte de plus en plus cher aux sociétés commerciales, que la prise en charge de la formation au sein d'une entreprise coûte davantage que cela ne rapporte et que le fait même de former la rend moins compétitive. Ainsi en 1986, une entreprise sur trois formait un-e ou plusieurs apprentis-e-s. L'année 2002 n'a vu en effet que 17% des entreprises former des apprentis-e-s, ce qui signifie qu'en seize ans, on assiste à une diminution de 16% d'entreprises formatrices. En moins d'une génération, la situation qui était déjà préoccupante est devenue dramatique. Ce constat explique quasiment à lui seul le fait que chaque année plus de 9'000 jeunes soient privé-e-s d'une formation professionnelle de base et se

retrouvent sur le marché du travail sans avoir pu bénéficier d'un minimum de formation, garantie d'une éventuelle survie dans un monde toujours plus dur où l'avenir professionnel des personnes sans formation semble de plus en plus compromis.

Au plan national

Fidèle à ses habitudes swissariennes, la Confédération joue dans ce cadre les pompiers essayant d'empêcher l'incendie de trop s'étendre mais ne parvenant pas à l'éteindre. Ainsi, entre 1997 et 1999, le Parlement a contraint le Conseil fédéral à agir en faveur de la création de places d'apprentissage par le déblocage de 60 et 100 millions de francs (arrêts urgents pour les places d'apprentissage I et II). Il s'agissait en réalité d'emplâtres sur une jambe de bois permettant une légère détente certes, mais qui ne résolvaient en rien le problème de fond.

C'est en effet sur le risque de manque de compétitivité entre sociétés commerciales qu'il convient de replacer le débat. Celui-ci exige de l'Etat de mettre sur pieds les conditions cadres et surtout de contraindre les entreprises à prendre les mesures idoines pour s'attaquer de manière fiable et à long terme aux causes

du manque croissant de places de formation. A ce titre, la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFP) aurait été une occasion en or de permettre une sortie de la crise. Hélas, si cette loi permet quelques avancées intéressantes, elle ne va malheureusement pas assez loin ayant opté de mettre au conditionnel tout ce qui devrait être impératif. Ainsi, elle autorise les entreprises de résoudre les problèmes, mais ne les y oblige aucunement.

C'est dans cette optique que l'initiative pour des places d'apprentissage préconise un passage à l'acte. La principale revendication est en effet la création d'un fonds de péréquation obligeant l'ensemble des entreprises à couvrir les frais engendrés par la formation professionnelle.

Ce que propose l'initiative

Le modèle de la répartition du financement de la LIPA permet un partage de la responsabilité en matière de formation entre tous les employeurs. La Confédération prélève en principe une taxe auprès de toutes les entreprises (des exceptions sont possibles en faveur des petites entreprises ou de celles qui viennent d'être créées). Chaque employeur qui forme des apprentis-e-s peut directement déduire de cette taxe les coûts de ses activités en matière de formation professionnelle. L'argent du fonds est ensuite redistribué par la Confédération aux cantons en fonction de leurs efforts en faveur de la formation professionnelle. Les cantons disposant déjà des fonctionnaires expérimentés dans le domaine de la formation professionnelle et coopérant avec les associations professionnelles, il deviendra alors rapidement possible d'atteindre un degré d'efficacité conforme aux exigences du marché. A l'échelon cantonal, le fonds sera géré par une commission tripartite. L'argent dis-

Origines de la LIPA

A la base de la LIPA, un arrêt de la Cour constitutionnelle allemande de décembre 1980 qui indique ce qui suit : «Lorsque l'Etat, en se fondant sur le partage des tâches, confie aux employeurs la formation professionnelle pratique des jeunes, il est en droit de s'attendre à ce que le collectif des employeurs remplisse cette tâche selon ses possibilités objectives, de manière à offrir une place d'apprentissage à tous les jeunes souhaitant suivre une formation. Cela est aussi vrai lorsque le libre jeu des forces ne suffit plus à assurer l'exécution des tâches assumées». Il parle alors d'une «tâche publique» gérée par l'économie. Acceptant la taxe en matière de formation professionnelle comme un outil admissible pour garantir l'exécution de cette tâche, elle déclare que «la taxe en matière de formation ne se présente pas sous la forme d'un impôt mais d'une taxe spéciale admissible».

places d'apprentissage

ponible permettra, par exemple, de financer des groupements d'enseignement ou des cours d'introduction et d'intégration. En outre, des nouveaux programmes d'enseignement portant sur des matières et des branches d'avenir pourront aussi être organisés.

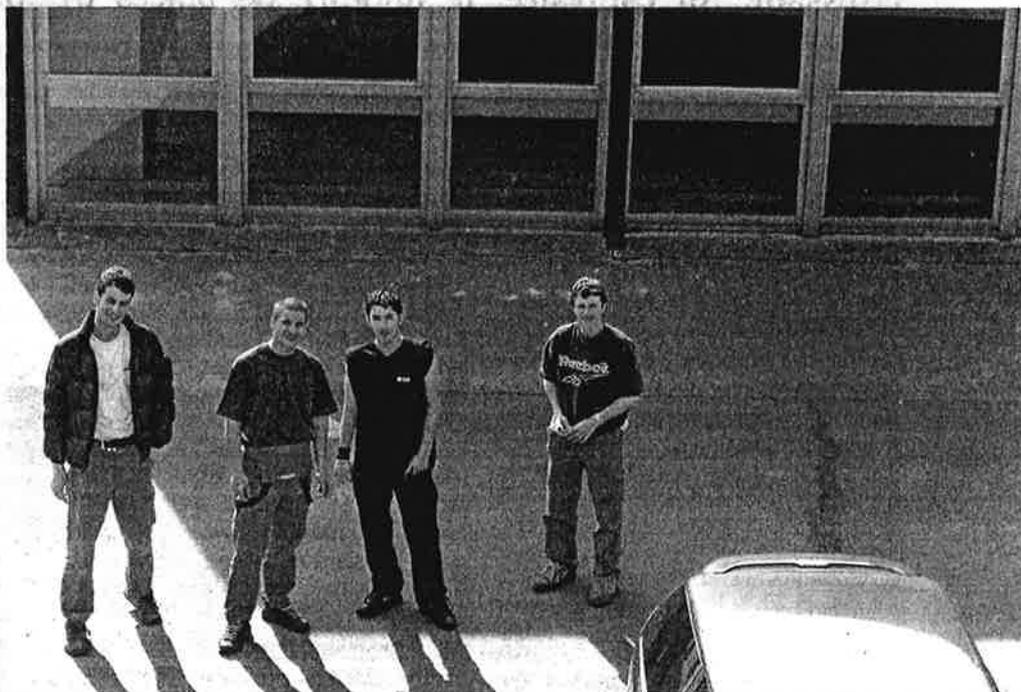
L'Etat (la Confédération et les cantons) prend à sa charge aujourd'hui plus de 40 % des coûts de la formation professionnelle (soit près de 3 milliards de francs). Les employeurs ne participent aux dépenses nettes qu'à concurrence de 26 %, soit 1,7 milliard. Quant aux apprentis, ils contribuent à hauteur de 30 % (2,1 milliard de francs) à leur propre formation professionnelle grâce à leur travail. Les employeurs qui ne forment pas d'apprentis, mais qui recrutent des employés, doivent payer et participer à la formation des jeunes qu'ils emploieront demain. Ces «resquilleurs» sont aujourd'hui 83 %. Ils se sont octroyés jusqu'à présent un avantage injustifié par rapport à la concurrence.

Inverser le mouvement

La mise sur pied de manière contraignante du fonds de formation tel que préconisé par l'initiative pour des places d'apprentissage permettra non seulement de rétablir l'équité entre les entreprises, mais stoppera les volontés de ne plus former de jeunes. Il permettra de créer un mouvement contraire, créateur de places de formation professionnelles de qualité dans les branches prometteuses d'avenir, permettant à l'ensemble

de la société d'être renforcée, que ce soient les entreprises, les collectivités publiques ou, bien entendu, des jeunes eux-mêmes. Avec une acceptation de l'initiative pour des places d'apprentissage le 18 mai prochain, c'est une mesure novatrice de solidarité distributrice au sein même de l'économie, sous contrôle tripartite, qui pourra être mis en place, c'est une nouvelle manière d'envisager le partage des responsabilités et des richesses. Mais c'est aussi la garantie que chaque année plus de 9'000 jeunes ne se retrouveront plus automatiquement sur le carreau, abandonnés avant même la ligne de départ de la course à l'activité professionnelle.

Stéphane Montangero



Votations et internet

- Initiative populaire fédérale du PS «La santé à un prix abordable»:

www.gesundheit-sante.ch

- Initiative populaire fédérale «Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle»:

www.lipa.ch

- Initiative populaire «Pour des loyers loyaux»:

www.asloca.ch

- Initiative populaire fédérale «Moratoire-plus» et «Sortir du nucléaire»:

www.sortirdunucleaire.ch

- Initiative populaire fédérale «Droits égaux pour les personnes handicapées»:

www.freierzugang.ch

- Initiative populaire fédérale pour un dimanche sans voitures par saison:

www.dimanches.ch

brève

Ça Vaud pas 10 balles

«Les cons, ça ose tout; d'ailleurs c'est à ça qu'on les reconnaît» disait Lino Ventura dans «Les tontons flingueurs», film fétiche de Pages de Gauche.

Ainsi pour le 200e anniversaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération, il a été décidé d'éditer une pièce de monnaie commémorative appelée «Gilles», du nom de Jean Villard-Gilles, l'auteur de «La Venoge», poème cher à tout vaudois qui se respecte. Rappelons que Gilles écrivit aussi la chanson «Dollar» qui fustige l'argent tout puissant.

Il n'y a pas que la monnaie qui est frappée !

Abolissons les primes par tête

Les attaques virulentes de Pascal Couchepin contre l'introduction d'un financement équitable du système de santé suisse démontrent que l'initiative socialiste constitue un enjeu de taille pour les bourgeois.

La votation sur l'initiative «pour une santé à un prix abordable» marquera un tournant dans l'histoire des assurances sociales en Suisse. Si elle l'emporte, on pourra finalement envoyer dans les «poubelles de l'histoire» le Sonderfall suisse le plus hideux : les primes par tête.

Nous sommes en fait le seul pays d'Europe occidentale dont le système de santé est financé à deux tiers par une prime, qui est la même pour le multimillionnaire Ebner ou pour la vendeuse de la Migros. Il faut se souvenir que même Madame Thatcher avait été chassée du pouvoir, quand elle avait essayé d'introduire une «taxe par tête» pour financer le nettoyage des villes...

En fait, le 20 % le plus riche de Suisse paye infiniment moins de ce que paient les mêmes couches sociales ailleurs en Europe pour le financement de la santé. Ce qui a comme conséquence le fait que le 80% de la population restant, surtout les familles avec un revenu moyen qui n'ont droit à aucune subvention, paient beaucoup plus qu'à l'étranger. C'est la raison pour laquelle les primes des caisses maladies sont devenues pour une très grande partie de Suisses un problème plus urgent que les impôts. Il faut se souvenir aussi que la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et des employés qu'on a connue pendant les années 1990 a avant tout été causée par l'augmentation des primes des caisses maladies.

La solution des bourgeois

Même le très libéral Financial Times affirme, dans son édition du 22 janvier 2000, qu'au vu de l'évolution des coûts de la santé, la seule façon d'éviter une médecine à deux vitesses est de financer le système par les impôts ou par des moyens similaires. En Suisse, les bourgeois n'en veulent rien entendre et ont décidé de tout faire pour arriver, peut être d'une façon un peu dissimulée, à avoir à nouveau en Suisse une médecine à deux vitesses. L'initiative qui vient d'être lancée par l'UDC est tout à fait claire dans ce sens: non seulement les assuré-e-s ne disposeraient plus du libre choix du médecin et

de l'hôpital, mais les caisses maladies seraient obligées à payer seulement le traitement de «la douleur, les traitements qui guérissent et la réhabilitation». Les grands problèmes de la médecine moderne sont avant tout les maladies chroniques: diabète, tension artérielle augmentée, rhumatisme chronique, etc. Très souvent dans ces états il n'y a pas de douleur, il n'y a pas de guérison et il n'y a pas besoin de réhabilitation: donc les caisses maladies pourraient toujours refuser au «petit peuple» le financement de ces traitements de longue haleine, ce qui va obliger tous ceux qui peuvent le faire de ce payer des assurances complémentaires. Mais aussi la recette des radicaux (voir leur papier pour l'assemblée des délégués du 27.1.2000) veut arriver, avec peut être moins de brutalité au même résultat: la réintroduction d'une médecine à deux vitesses. Ce papier prévoit en fait une rapide diminution des prestations payées par les caisses maladies, afin d'augmenter «la responsabilité individuelle et la partie couverte par les assurances complémentaires».

La solution socialiste

L'initiative «la santé à un prix abordable» introduit tout d'abord, contrairement à ce que continue de dire Monsieur Couchepin, toute une série de mesures d'économies pour éviter une explosion des coûts encore plus marquée. Il s'agit de la planification de la médecine de pointe, de la coordination des planifications cantonales, du contrôle de qualité (avec lequel on peut épargner 6 milliards par année de

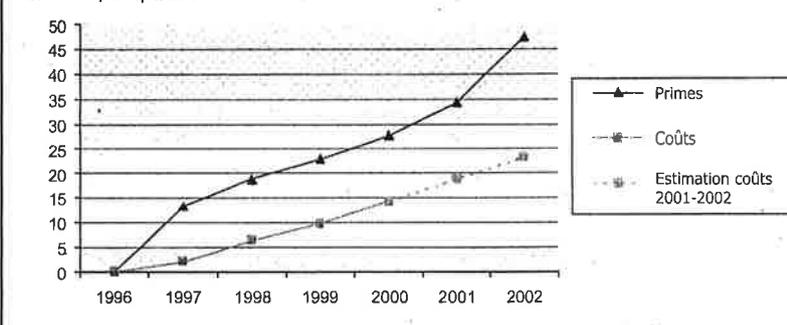
prestations inutiles!), le contrôle des prix des médicaments, le contrôle du nombre des prestataires de soins, etc... Ces ressources épargnées pourraient être employées pour améliorer par exemple le financement des soins à domicile et des maisons de retraite. La différence entre les bourgeois et nous est que les bourgeois veulent faire payer le prix des économies aux citoyens, tandis que nous voulons combattre les abus des prestataires de soins malhonnêtes et de l'industrie pharmaceutique. La partie financière de l'initiative prévoit que dorénavant 3/4 de l'assurance de base seront financés par des primes proportionnelles au revenu et à la fortune, tandis qu'un quart sera financé par une augmentation de 1,5 points de la TVA. Avec ce système, à peu près 80% des Suissesses et des Suisses paieront moins de primes qu'actuellement, tandis que le 20% plus riche payera nettement plus de ce qui est le cas maintenant.

Ne nous trompons pas: quand Monsieur Couchepin, Economiesuisse, et les grands chefs des partis bourgeois et de l'industrie pharmaceutique déconne sur notre initiative en l'appelant «Une initiative TVA, une initiative qui ne fera que augmenter les coûts de la santé, etc...» ils essaient simplement faire de la basse démagogie pour faire oublier le fond du problème qui est: on veut continuer à défendre le privilège honteux du 1/5 le plus riche du pays, un privilège qui n'existe nulle part ailleurs en Europe!

Franco Cavalli
conseiller national

Augmentation des coûts de la santé par rapport aux primes depuis 1996 (en %)

Source: OFS/Interpharma



Des fiches pour les nazhouligantimondialistes

Deux semaines après la manifestation contre le WEF, Ruth Metzler déclare vouloir s'en prendre au racisme et aux hooliganisme. Le renforcement de la police politique apparaît comme objectif principal de cette démarche.

Il y a des coïncidences étranges. Peu après les événements de Davos, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a mis en consultation un projet de loi qui mélange trois catégories de comportements de nature tout-à-fait distinctes, en visant simultanément le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence. Or, le lien établi entre ces trois phénomènes est très discutable. En effet, c'est banaliser le racisme en le réduisant à l'activité de petits groupes qui se réclament ouvertement racistes (nazisme). Le hooliganisme quant à lui ne peut que très marginalement être rattaché à des groupes d'extrême-droite. Enfin, la «propagande incitant à la violence» ne constitue pas une question vraiment prépondérante puisqu'il s'agit d'un fait marginal et limité à un groupe très restreint de personnes dont les activités s'effectuent avant tout de manière clandestine.

En résumé, le lien entre les phénomènes combattus par le projet Metzler est pour le moins diffus. Il l'est d'autant plus que les règles légales proposées visent aussi les antimondialistes. Si l'on examine le projet dans le détail, on constate pour l'essentiel un accroissement des pouvoirs de la police politique préventive et donc un retour du «système des fiches».

Police politique renforcée

A travers la modification de la loi fédérale sur la sûreté intérieure (LFSI), le Conseil fédéral (CF) entend donner de nouvelles tâches à la police préventive politique sur trois plans. D'une part, la détection précoce du racisme et la violence organisée lors de manifestations publiques de (art. 2, al. 1 LFSI). Le problème ici n'est pas de prendre des mesures de surveillance avant la commission de délits éventuels. Plus simplement, il s'agit d'appliquer les dispositions pénales lorsqu'un délit est commis ou lorsqu'une infraction grave se prépare : pour cela, la police préventive n'est pas nécessaire.

D'autre part, la Confédération veut donner à la police et à la douane - et non plus au juge - la compétence de saisir le maté-

riel à caractère raciste ou incitant à la violence ou incitant «à bafouer d'autres droits» (art. 13bis LFSI). Cette proposition est inacceptable. La saisie de documents qui constituent une infraction pénale doit être de la compétence des autorités judiciaires. La police et les douanes ne doivent avoir que des pouvoirs de stricte exécution des décisions judiciaires.

Enfin, le CF propose la création d'une banque de données spéciale sur les personnes qui affichent un comportement violent lors de manifestations publiques, notamment sportives (art. 16 bis LFSI). Sont visés les hooligans mais aussi les antimondialistes. Ce fichier serait accessible aux autorités douanières et aux autorités étrangères de police et de sécurité. Actuellement déjà, les personnes soupçonnées d'infractions ou ayant commis des infractions sont enregistrées par la police sur banque de données. Il n'y a donc pas lieu de créer un fichier spécial de toute évidence destiné à ratisser beaucoup plus largement et arbitrairement que selon les usages normaux encore appliqués par la police.

Dispositions pénales arbitraires

Au niveau du Code pénal (CP), la loi mise en consultation vise d'un côté à rendre punissable d'arrêt ou d'amende l'exposition publique d'un symbole raciste (art. 261ter CP). Idem pour un geste ou une salutation raciste (bras levé à l'hitlérienne). Cette proposition de simple contravention est à la fois dérisoire (la sanction est faible) et trop largement conçue (toutes sortes de symboles racistes, même confidentiels, seraient punissables). A mon avis, une sanction pénale devrait se limiter aux cas où le geste raciste est en référence claire avec un régime raciste auteur de crimes contre l'humanité (croix gammée, signe SS par exemple). De plus, une telle mesure ne doit en aucun cas être prise isolément, mais seulement pour accompagner d'autres mesures contre le racisme, dont notamment : la possibilité pour les asso-

ciations concernées de se constituer partie civile en cas d'infraction à l'interdiction du racisme ; l'introduction d'un programme dans toutes les écoles sur l'histoire des génocides, des crimes contre l'Humanité et du racisme ; la reconnaissance officielle en Suisse des communautés religieuses historiques non chrétiennes (communauté juive, communauté musulmane) au même titre que les communautés chrétiennes ainsi que la reconnaissance par la Suisse du génocide arménien.

D'un autre côté, est prévue une disposition visant à donner plus de latitude à la police politique pour enquêter préventivement sur les groupements d'extrême droite (art. 261ter CP). Avec une telle disposition pénale, il sera notamment possible de les mettre sous écoute téléphonique même sans soupçon de la préparation de violences. Or, à juste titre, la police préventive politique n'a actuellement pas le droit de procéder à des écoutes téléphoniques. Il faut refuser une telle règle pénale qui constituerait le rétablissement d'une méthode de surveillance politique, prohibée depuis l'affaire des fiches.

En conclusion, ce projet de loi ne résoud aucun problème. Son application conduirait simplement à dynamiser la police politique qui a sévi à l'époque de la guerre froide. Elle ne répond ni au racisme, ni à la violence et représente une lamentable illustration d'indigence intellectuelle dans l'analyse politique.

Nils de Dardel
conseiller national

Le retour de l'Etat fouineur

Sous la pression du scandale des fiches, le Conseil fédéral déclarait que désormais le fichage appartenait au passé. Or, en 2001 on comptait près de 50'000 personnes enregistrées dans la base de données ISIS découlant de la LFSI (cf. PAGES DE GAUCHE no. 8, p. 8). Parions que depuis les attentats du 11/09/01, ce chiffre a connu une certaine augmentation.

G8: petits secrets entre amis

Les rassemblements des chefs des principaux pays capitalistes buttent contre une résistance civique importante et attirent les médias. C'est agaçant pour les dirigeants, car les sommets du G8 ont été conçus comme espaces secrets et confidentiels...

En juin prochain, le Groupe des 8 se réunira à Evian sous la protection, largement disproportionnée, des forces policières et militaires. Les mouvements de gauche se mobilisent déjà depuis plusieurs mois pour dénoncer la non-représentativité démocratique des personnes présentes à cette réunion prétendument «informelle». Plus que ce déficit de légitimité, ce sont les relations entretenues entre le G8 et les grandes organisations internationales qui attirent ici notre attention.

Quand le G8 joue de son influence

Si le G8 ne lance pas de programme d'action en tant que tel, il constitue un lieu exclusif de concertation et de définition de positions communes qui pèseront lourdement dans les arènes d'autres organisations internationales.

En ce qui concerne les Nations-Unies tout d'abord, Philippe Le Prestre, directeur de l'Observatoire de l'écopolitique internationale de l'Université du Québec à Montréal, affirme: «on constate un rapport relativement étroit entre les discussions

informelles soulevées au sommet du G7 et les mesures prises par les Nations-Unies telles que négociation de nouveaux accords ou la mise en œuvre de nouveaux programmes». Rien d'étonnant à cela quand on sait que nombre de hauts fonctionnaires du G8 sont d'anciens diplomates de l'ONU et inversement.

Les institutions de Bretton Woods (le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale) sont de leur côté largement contrôlées par le G8, qui réunit ses ministres des finances avant chaque réunion multilatérale. Basés sur une logique «one dollar, one vote», 48-49% des droits de vote à la Banque mondiale et au FMI sont détenus par les membres du G8. Une décision nécessitant 85% des votes, les Etats-Unis (17% des droits de votes) disposent donc d'une minorité de blocage.

Moteur de libéralisation

Le G8 est aussi un moteur du mouvement de libéralisation. En 1981 déjà, le G7 crée la réunion des ministres du commerce dénommée par la suite

Quad. Celle-ci jouera un rôle-clé dans les négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) pour accélérer la levée des barrières encadrant le marché. Moins de dix ans plus tard, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) voit le jour sous «la pression énorme exercée par le secteur américain des services financiers, notamment par des entreprises comme American Express et CitiCorp» selon les dires de David Hartridge, ancien directeur du commerce des services à l'OMC. Plus que sa constitution, l'agenda des rencontres de l'OMC suit particulièrement les préoccupations affichées peu auparavant par les réunions du G7. L'Accord général sur les commerces des services (AGCS) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) puisent leurs origines au sommet du G7 de Tokyo (1986) qui ébauchait déjà les stratégies de négociation portant sur ces thèmes. Le dernier sommet en date, celui de Kananaskis, voyait enfin le G8 réaffirmer son appui à «l'esprit de Doha», capital du Qatar, lieu de la réunion précédente.

Le secret de la longévité?

De ce bref panorama, force est de constater que les pays les plus riches s'obstinent à agir en sous-main des organisations internationales. En sus, ils se refusent à toute publication commune sur le sujet. La confidentialité des prises de décisions est devenue la règle. Plus qu'un dysfonctionnement du système capitaliste moderne, cette diplomatie du secret en est une condition de fonctionnement. Le G8 en est peut-être l'illustration la plus frappante.

**Arnaud Bouverat
Kevin Luximon**

La Suisse et le G8

La fermeture du lac, de l'autoroute et de l'aéroport, des contrôles renforcés aux frontières, l'engagement de 5'600 soldats, de F/A-18 armés, de PC-7 et d'hélicoptères Alouette III, la création de zones de sécurités interdites aux piétons en plein centre de Lausanne, 3,5 millions de francs pour équiper la police vaudoise en tenues Rambo toutes neuves, la liste des efforts envisagés par la Suisse pour faire face à la tenue du G8 à Evian ne cesse de s'allonger.

Face à l'assiduité avec laquelle nos autorités dépendent l'argent public pour permettre à ce club de riches et de puissants de se réunir sans être gênés par l'expression de l'opinion populaire, saluons l'appel lancé début mars par le «Comité des soldats contre le G8» qui regroupe les militaires qui refusent de servir durant le G8: «Nous refusons de baisser la tête devant des fauteurs de guerre comme Bush et Blair, de protéger un néofasciste comme Berlusconi ou d'offrir nos services à un criminel de guerre comme Poutine».

OMK

Aux racines des sommets

Les origines du G8 remontent au début des années 1970, époque marquée par l'effondrement du système monétaire de Bretton Woods basé sur des taux de change fixe, la première crise pétrolière initiée par l'OPEP et les revendications émancipatrices des Pays Non-Alignés. Le levier relatif de contrôle de la conjoncture mondiale se trouvait alors mis en péril. Face à ces incertitudes, le Trésor étasunien invita en 1973 à Washington ses homologues français, britanniques et de l'Allemagne de l'Ouest afin de discuter de la situation économique internationale. La réunion prit plus tard des allures plus formelles pour inclure les sept plus grandes puissances industrielles capitalistes et alliées de la guerre (G7) pour devenir suite à l'inclusion de la Russie le G8 dont l'objectif officiel est de coordonner les politiques économiques de ses membres dans un environnement incertain. De fait, ses prérogatives dépassent largement cette recherche d'harmonisation des politiques économiques internes.

brève

Syndicats contre Blair

Le premier ministre britannique défend la guerre d'agression contre l'Irak avec acharnement sans tenir aucunement compte de l'opinion publique de son pays, majoritairement hostile au conflit. Or, au sein même du Parti travailliste, la contestation existe même si depuis le lancement des premières attaques les voix dissidentes se sont quelque peu effacées.

Quant au monde syndical, allié historique du Labour, plusieurs organisations syndicales font partie de la coalition «Stop the war» à la base des rassemblements massifs de ces dernières semaines: le syndicat des travailleurs du transport (RMT), celui de la majorité des salarié-e-s du secteur public (UNISON), celui des pompiers (FBU), celui des journalistes (NUJ) et quelques autres organisations syndicales.

La coalition des amnésiques

Reconnaissons-le, Christiane Langenberger, présidente du parti radical suisse, n'a pas la tâche facile. Au moment où, en Suisse, le chômage connaît une forte augmentation, elle doit faire oublier à la population que bon nombre d'éminents radicaux et radicaux, confortablement installé-e-s dans de juteux conseils d'administration, sont impliqué-e-s dans les plus grands scandales économiques de ces dernières années. Que Kaspar Villiger, conseiller fédéral radical, prône une telle austérité qu'elle brise tout espoir de relance pendant que son collègue Pascal Couchepin lance des propositions qui font frémir dans le même temps les retraité-e-s, les malades et les jeunes en formation.

Du coup, la direction du parti radical adopte la plus connue des stratégies de diversion: accuser l'adversaire des respon-

sabilités que l'on refuse d'assumer. Ainsi Christiane Langenberger s'est-elle indignée à de nombreuses reprises, récemment, contre la «coalition de l'immobilisme», qui serait formée par le Parti socialiste et l'Union démocratique du centre. Une coalition qui paralyserait le pays alors que les radicaux quand ils sont aux affaires font preuve des plus grandes compétences et de la plus grande honnêteté - comme l'histoire nous l'a montré...

La présidente du parti radical est particulièrement irritée par l'échec, le 22 septembre dernier, de la loi sur le marché de l'électricité où la gauche et, selon elle, une grande partie des électrices et électeurs de l'UDC ont permis que le projet soit refusé. Précisons tout de même que c'est bien la seule «coalition» de la gauche et des syndicats qui a lancé la bataille

contre cette loi - l'UDC ayant appelé à voter en faveur du projet gouvernemental - et que c'est bien à eux qu'il faut attribuer le succès d'avoir évité à la population une libéralisation de ce secteur.

Mais manque de pot, sans doute emportée par sa diatribe, la présidente des radicaux a oublié de mentionner que le parti radical vaudois a lui aussi appelé à voter non à la LME. Madame Langenberger considère-t-elle donc que la formation dont elle sera la candidate pour le Conseil des Etats aux prochaines élections fédérales fait aussi partie de cette «coalition de l'immobilisme»? Sur cette affaire comme sur d'autres, les radicaux ont décidément la mémoire bien courte quand elle permet d'arranger la réalité.

Géraldine Savary

Ils l'ont dit

Un membre de l'Union des patriotes a été exclu de la liste présentée par l'UDC aux élections municipales de Vernier. M. Théodore Jovanovitch était jugé «trop à droite». Ce personnage veut notamment «supprimer les impôts» et mettre seulement une TVA afin que «tout le monde paie», y compris «les réfugiés». Faire passer à la caisse les requérants d'asile, voilà pourtant une politique qui aurait dû plaire à l'UDC.

Dans la Tribune de Genève, le radical Pierre Maudet déverse son fiel en prévision des élections municipales: «Assez de gaspillage! Halte à l'arrosage! Stop à la démagogie des besoins insatiables de

quelques-uns au détriment des réelles nécessités communes! Place à une ville où il fait bon vivre, croître et entreprendre! Place à une Genève libérée de ses ayatollahs de bac à sable!». On fait confiance à M. Maudet pour mettre un terme à la démagogie.

On terminera sur une note de poésie, avec une déclaration du président à vie de la Lega, Giuliano Bignasca: «On devrait enfermer tous les écologistes dans une cabine téléphonique et les anéantir comme le premier ministre serbe Djindjic». C'est fou les fantômes que peut éveiller l'assassinat d'un démocrate...

Alexandre Mariéthoz





Muhammad Ali

«Aucun Vietcong ne m'a jamais traité de "negro"...»

Muhammad Ali, «The Greatest», boxeur, musulman américain et objet-
teur de conscience motivant son refus de servir durant la guerre du Viet-
nam.

JAB
1002 Lausanne

Monsieur
Chollet
La Corbatière 167

2314 La Sagne (NE)



PAGES DE GAUCHE

AGENDA

2 avril 2003

Conférence-débat sur le thème: «Nestlé en Colombie - une politique odieuse?»

Avec Allrio Uribe Muñoz et Maria Hermelina Mosquera Jaramillo.
Buffet de la gare, salle des vigneron, Lausanne, 19h30.

3 avril 2003

Assemblée générale du Collectif Vaudois de Soutien aux Sans-papiers

Basilic Notre-Dame du Valentin, Lausanne, 20h30.

7 avril 2003

Les relations Nord-Sud: marche arrière ?

Par Branislav Gosovic. Institut universitaire d'études du développement
Rue Rothschild 24, Genève, salle Bungener, 14h15. Tél.: 022/906.59.40

8 avril 2003

Réunion du groupe «Mondialisation financière» d'attac-Vaud

Nestlé et le marché de l'eau suivi du rôle des multinationales.
Pôle Sud, av. J-J Mercier 3, Lausanne, 20h15.

23 avril 2003

Soirée de mobilisation en vue du G8

Avec Christophe Aguilton (attac France) et un-e représentant-e du Genoa
Social Forum 2001.

Lausanne, 20h00. Info: www.local.attac.org/vaud/

29 avril 2003

Un monde du travail sans discrimination

Colloque du Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits
de l'Homme.

Hôtel Bern, Zeughausgasse 9, Berne, 13h30 - 17h30.

29 avril 2003

Assemblée générale d'attac-Neuchâtel

Au café du Petit Paris, Progrès 4, La Chaux-de-Fonds, 20h00.

1er mai 2003

Fête du travail

Principales villes de Suisse romande.

1er mai 2003

Assemblée générale du Collectif Vaudois de Soutien aux Sans-
papiers

Basilic Notre-Dame du Valentin, Lausanne, 20h30.

4 mai 2003

Assemblée générale du mouvement fribourgeois de soutien aux
Sans-papiers

Ste Thérèse, Fribourg, 18h00.

6 mai 2003

Comité ouvert d'attac-Genève

Local d'attac-Genève, la Maison des Associations, rue des Savoises 15,
Genève, 20h00.

numéro 11, avril 2003

DOSSIER 18 MAI : LE RENDEZ-VOUS SOCIAL